



Taxe foncière maison en nue-propiété

Par stepat

Bonjour,

Mon épouse est nu propriétaire d'une maison depuis les années 1997, sa mère est usufruitière

Sans convention particulière, dans ce cas la TF est à la charge de l'usufruitier. Telle est la situation.

Sa mère à priori la paye.

Mon épouse souhaitant connaître son montant, elle a interrogé le fisc par la messagerie de son espace particulier.

Dans une première réponse il lui a été dit que la TF était dans son espace particulier. Ce qui n'est pas le cas.

Dans une deuxième réponse ils ont bien voulu en envoyer un double avec également la précision qu'elle était dans son espace particulier. Re-vérification, elle n'y est pas.

Sur l'imprimé mon épouse n'apparaît pas.

Seule sa mère y apparaît avec son nom de veuve à l'adresse d'envoi de la TF et à son nom de jeune fille en tant qu'usufruitière.

Je trouve cette situation surprenante mais je n'arrive pas à comprendre l'origine de cette anomalie et ce qu'elle implique.

Ce bien apparaît bien dans "mes biens immobiliers" de mon épouse avec l'indication nu-propiétaire

Des idées ?

Merci par avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quelle anomalie voyez vous ?

La TF est correctement émise et adressée à l'usufruitière et ne concerne pas la nu-propiétaire.

Posez votre question aux impôts.

Par stepat

J'ai posé la question aux impôts qui à 2 reprises répond que la taxe foncière est obligatoirement dans l'espace particulier du nu propriétaire. Dans "mes documents", elle n'y est pas. Il y a donc anomalie.

Tant pis, merci

Par yapasdequoi

C'est le centre des impôts qui a la réponse ...

Par Hibou Joli

Bsr,

Le rôle de la TF est au nom des 2 : d'abord le NP puis l'usufruitier. Même si c'est à l'usufruitier de la payer. Elle devrait effectivement figurer, pour info dans l'espace Particulier de vous même et votre femme

Par stepat

Bonjour,

Merci de votre réponse. Le nom du NP n'apparaît pas sur la TF, uniquement celui de l'usufruitier à la place destinataire (ou son nom de veuve) et dans le cadre en haut de la 2^{ème} page " débiteurs légaux" à son nom de jeune fille avec

indication du droit usufruitier.

Aucune trace de l'avis d'imposition ni celui de ma femme qui est pourtant NP, ni du mien ce qui est logique car c'est un bien propre..

Par yapasdequoi

c'est un bien propre

Aurait-elle un compte personnel sur le site des impôts autre que celui du foyer fiscal ?

Par stepat

Oui, je pense que c'est bien un compte personnel, car pour les TF n'apparaissent que les biens communs, de la même manière que sur le mien apparaissent les biens communs et mes biens propres.

Dans la chapitres "mes biens immobiliers" de son compte cette maison en NP, apparaît bien avec la mention nu-propiétaire.

Par yapasdequoi

Il y a peut être un bug ...

Par stepat

Peut-être. Merci